

Réponse du Conseil administratif du 21 juin 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Trottoir et voie verte à Châtelaine».

TEXTE DE LA QUESTION

Le trottoir appartient aux piétons. Toutes les personnes à pied devraient pouvoir se déplacer en toute sécurité sur le trottoir sans être dérangées par des véhicules. Le trottoir est essentiel, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Selon l'article 43 de la loi fédérale sur la circulation routière, le trottoir est réservé aux piétons.

Or, ce principe n'est pas respecté. Parce que le tronçon de voie verte entre le chemin des Sports et l'avenue Henri-Golay est inaccessible aux vélos, côté chemin des Sports, pour cause de trottoir, qui plus est particulièrement haut. Que font la plupart des cyclistes? Ils traversent sur le passage de sécurité (chemin des Sports) à hauteur du parc Gustave-et-Léonard Hentsch et s'engagent sur le trottoir qui passe sur les voies CFF avant de rouler, sur leur droite, enfin, sur la voie verte.

Le trottoir sur le petit pont passant sur les voies du chemin de fer est extrêmement étroit et les piétons ne peuvent pas croiser un ou des cyclistes. Cela engendre de l'insécurité, des conflits voire des accidents et nuit globalement au confort des déplacements à pied.

Il suffit donc de casser le trottoir au début de la voie verte (chemin des Sports) pour libérer la passerelle et faciliter la vie aux cyclistes qui désirent utiliser ce petit bout de voie verte. Et sécuriser les piétons sur la passerelle.

Question: est-ce possible, et dans un délai rapide?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif informe que le tronçon de la voie verte dont il est question, situé sur les parcelles privées N^{os} 1523 et 5074 (respectivement propriété privée de la Fondation HBM Emile-Dupont et propriété privée de l'Etat de Genève), longeant les voies CFF par le sud, entre le chemin des Sports et l'avenue Henri-Golay, ne possède, en effet, pas d'abaissement de trottoir permettant un accès à vélo du côté du chemin des Sports. Effectivement, il s'agit d'une erreur qui va être corrigée.

Afin de remédier à cette situation et améliorer la séparation piétons-vélos sur le chemin des Sports, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) étudie actuellement une solution qui va donner lieu au dépôt

d'une autorisation de construire et d'un arrêté de circulation à l'automne. Les travaux seront engagés immédiatement après la délivrance de celle-ci et financés par la proposition PR-1544, votée par le Conseil municipal au mois de mars 2023.

Enfin, à plus court terme, un abaissement sera réalisé d'ici à cet été et des pictogrammes «cycles» avec indicateur de direction vont être marqués sur la chaussée aux intersections entre le chemin des Sports et les cheminements cyclables afin d'améliorer la lisibilité de l'itinéraire cyclable.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler